

SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ ET DES ÉNERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE

Rēseaux**Energie**

Décembre 2019

N°105

Signature, le 18 octobre 2019, d'un contrat de concession entre le Sigeif, Enedis et EDF en présence de Philippe Monloubou, président du directoire d'Enedis et Marc Benayoun, directeur exécutif du Groupe EDF.



SOMMAIRE

Page 1

Concession électricité

> Le Sigeif signe un nouveau contrat de concession avec Enedis et EDF

Page 2

Climat

- > La loi énergie et climat entre en vigueur
- > Les tarifs du gaz, c'est (presque) fini

Page 3

Actualités du Sigeif

- > Le Sigeif déploie un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques
- > La première borne à La Celle Saint-Cloud

Page 4

Actualités du Sigeif

- > Ferme solaire de Marcoussis : pacte d'actionnaires entre Engie Green et le Sigeif
- > Dommages aux ouvrages : échanges avec Enedis et GRDF

Page 5

Actualités du Sigeif

- > La station de Wissous est ouverte au public
- > La station de Bonneuil-sur-Marne s'ouvre à tous les véhicules propres

Page 6

Le saviez-vous?

- > Un plan contre les arnaques à la rénovation énergétique
- > À Marseille, un radar anti-pollution
- > La SNCF signe un PPA avec Voltalia
- > La Région Île-de-France investit dans les renouvelables
- > Un fichier des mauvais payeurs?
- > Rapport annuel : l'AIE peu optimiste
- > La Métropole du Grand Paris dans la « loi 3D »
- > CEE : prolongation de la quatrième période

LE SIGEIF SIGNE UN NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION AVEC ENEDIS ET EDF

Après de longues et fructueuses négociations, le Sigeif a signé un nouveau contrat de concession avec Enedis et EDF pour le développement et l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et la fourniture d'électricité aux tarifs règlementés de vente. D'une durée de trente ans, ce nouveau cahier des charges a pour ambition de favoriser la transition énergétique sur le territoire du Syndicat.

Le 18 octobre, Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, a signé avec Karine Revcolevschi, directrice régionale d'Enedis Île-de-France Ouest, et Gaëlle Salaün, directrice d'EDF commerce Île-de-France, un nouveau contrat de concession de trente années, pour la distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Signe de l'importance de ce contrat, négocié par le Sigeif pour le compte de ses communes, la signature s'est déroulée en présence de représentants nationaux des concessionnaires : Philippe Monloubou, président du directoire d'Enedis et Marc Benayoun, directeur exécutif du Groupe EDF, en charge du Pôle clients, services et territoires.

Profitant de la respiration locale offerte par le modèle national conclu entre la FNCCR, France urbaine, Enedis, et EDF en décembre 2017, ce nouveau contrat, aux couleurs du Sigeif, prend en considération les attentes et les besoins spécifiques des communes franciliennes. Il définit les principes du service public de l'électricité (égalité de traitement, péréquation tarifaire, solidarité, cohésion sociale, optimisation territoriale) auxquels le Syndicat est attaché et leur mise en œuvre dans le contexte nouveau de la transition énergétique.

UN CONTRAT ADAPTÉ À UN SECTEUR EN MUTATION

Depuis la signature du précédent contrat, en 1994, le monde de l'électricité s'est profondément modifié: succession d'événements climatiques extrêmes, ouverture à la concurrence, numérisation, essor des énergies renouvelables... Il y avait un distributeur mixte (EDF-GDF Services) et il y a désormais deux gestionnaires de réseaux distincts. Enedis et GRDF (avec leguel le Sigeif renégocie également le contrat de concession), tandis qu'EDF, fournisseur aux tarifs réglementés de vente, voit le champ de ceux-ci se rétrécir. En effet, la fourniture d'électricité s'est progressivement ouverte à la concurrence et, après les tarifs jaune et vert, une part des sites au tarif bleu sera partiellement supprimée. Enfin, en 1994, la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique étaient des notions quasiment inconnues. Le contrat signé intègre donc nombre d'éléments nouveaux, tout comme il prend en considération les diverses compétences et missions du Sigeif, lui conférant les moyens d'agir en faveur de la transition énergétique, notamment la production locale d'énergie, le stockage de l'électricité, la flexibilité, les réseaux intelligents (technologies smart grids) et la mobilité propre.

••• Suite de l'article de la page 1

GOUVERNANCE PARTAGÉE DES INVESTISSEMENTS

Dans ce cadre, pour tenir compte de la durée du contrat qui garantit à Enedis la pérennité de ses investissements, le distributeur est désormais engagé par un ambitieux programme d'investissements destiné à améliorer et maintenir la qualité des réseaux, en visant une durée moyenne de coupure de 25 min par an. À cet effet, les objectifs de desserte ont été précisés et seront régulièrement contrôlés : maîtrise des coupures, qualité de la tenue de la tension... sans oublier les nécessaires travaux de renouvellement des réseaux et de mise en conformité des colonnes montantes. En outre, avancée importante, les programmes d'investissements feront désormais l'objet d'une co-construction et d'une gouvernance partagée, afin de mieux porter la vision à moyen et long terme du devenir de l'ensemble des ouvrages de la concession.

EDF GARANT DU SERVICE PUBLIC DES TRV

Pour la fourniture d'électricité, constituant un bien de première nécessité, EDF demeure liée au Sigeif par les tarifs réglementés, répondant ainsi à un motif d'intérêt général. Ces derniers demeureront réservés à partir de 2021 aux seuls microentreprises et aux particuliers. Dans les foyers précaires, le fournisseur de service public reste le garant de la solidarité nationale (fonds sociaux, chèque énergie, actions préventives...), aux côtés des CCAS.

LES TARIFS DU GAZ, C'EST (PRESQUE) FINI

LA LOI ÉNERGIE ET CLIMAT PROGRAMME LA SUPPRESSION DE LA TARIFICATION PUBLIQUE DU GAZ

L'abonné au gaz appartient désormais à l'histoire. La loi Énergie et climat a défini le calendrier de suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz naturel. Ces tarifs seront supprimés au 1er décembre 2020 pour les professionnels. Ils disparaîtront définitivement le 30 juin 2023 pour les consommateurs en bénéficiant encore : particuliers et copropriétés consommant moins de 150 MWh par an. soit quelque 4,1 millions de clients (dont 3,7 millions chez Engie). Une campagne d'information est prévue pour ces « abonnés au gaz », qui recevront cinq courriers à cet effet entre début 2020 et mars 2023, les explications étant également mentionnées dans les factures. Il est à observer que le Sigeif a largement anticipé cette disposition pour les collectivités et établissements publics, qui peuvent bénéficier de son groupement de commandes depuis 2004.



La loi Énergie et climat du 8 novembre 2019 fait entrer dans le Code de l'énergie « l'urgence écologique et la crise climatique ». Elle accélère également la diminution de la consommation d'énergies fossiles, vise la neutralité carbone en 2050, et reporte l'objectif de réduction à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité de 2025 à 2035. Enfin, elle amorce la création de communautés énergétiques locales, en transposition de directives européennes.

Les principaux objectifs confortent ou obèrent certaines dispositions de la loi TEPCV de 2015, à commencer par la réduction de la part du nucléaire dans le mix électrique à 50 %, objectif repoussé à 2035, contre 2025 initialement. Ainsi, la loi du 8 novembre 2019 planifie la fermeture des quatre dernières centrales à charbon d'ici 2022 (article 12), en plafonnant leur niveau d'émissions, tout comme elle confirme la fin de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures (article 26). De fait, la consommation d'énergies fossiles doit diminuer de 40 % par rapport à 2012 d'ici à 2030 (contre 30 % précédemment).

INJECTION DE BIOGAZ ET D'HYDROGÈNE DANS LES RÉSEAUX

En parallèle, la hausse de la production d'énergie renouvelable est réaffirmée, de la petite hydroélectricité aux capacités installées de l'éolien offshore, portées « à l'issue de procédures de mise en concurrence à 1 GW par an d'ici à 2024 », en passant par la levée d'obstacles à l'installation de solaire photovoltaïque en toiture. Par ailleurs, la loi reconnaît un droit d'accès aux réseaux aux « gaz renouvelables, hydrogène bas-carbone et gaz de récupération » (article 49). Le texte oblige également les « fournisseurs de gaz naturel qui approvisionnent plus de 10 % du marché national » à conclure un contrat d'achat avec tout producteur de biogaz qui en fait la demande (article 50). Il définit également les modalités de délivrance des garanties d'origine du biométhane, ainsi que les conditions permettant l'investissement participatif dans les outils de production (article 51).

Un plan de soutien à « l'hydrogène produit à partir d'énergie renouvelable ou par électrolyse de l'eau à l'aide d'électricité bas-carbone » est attendu d'ici douze mois, par voie d'ordonnance (article 52). La loi comprend aussi diverses mesures d'efficacité énergétique. Ainsi, l'article 22 organise la disparition des passoires énergétiques d'ici 2028, instituant des audits obligatoires à cet effet, dès 2022. Elle renforce la lutte contre la fraude aux certificats d'économies d'énergie (CEE) et précise également les modalités de suppression des TRV du gaz (cf. encadré) et de certains tarifs de l'électricité.

L'ÉTAT SERA ÉVALUÉ ET N'EST PLUS SEUL DÉCISIONNAIRE

Les missions du Haut Conseil pour le climat sont précisées (article 10). Il devra évaluer l'action de l'État et des collectivités territoriales pour « réduire les émissions de gaz à effet de serre (...), y compris les dispositions budgétaires et fiscales ». Enfin, dès 2023, la programmation pluriannuelle de l'énergie, aujourd'hui établie par décret, sera examinée au Parlement tous les cinq ans. Ces deux changements sont significatifs d'une nouvelle appréhension des enjeux climatiques et énergétiques, auxquels il faut sans doute ajouter la Convention citoyenne pour le climat, avec cent cinquante citoyens tirés au sort pour « faire émerger des propositions concrètes en faveur de l'environnement et de la transition écologique », sans oublier le rôle des collectivités territoriales, dont les missions se renforcent régulièrement, loi après loi. L'État n'est plus seul aux commandes.

INAUGURATION

LA PREMIÈRE BORNE À LA CELLE SAINT-CLOUD



La première borne de recharge pour véhicules électriques proposée aux communes par le Sigeif est accessible au public depuis le 23 octobre 2019. Elle a été inaugurée par Jean-Jacques Guillet, son président, et Olivier Delaporte, maire de La Celle Saint-Cloud. Installée place du Docteur Berthet, à proximité d'un emplacement d'autopartage, avec ses deux points de recharge de 22 kVA (courant alternatif), elle peut accueillir deux véhicules en même temps. Elle autorise une charge complète en une à deux heures. Après une heure de charge, la voiture disposera d'une autonomie de l'ordre de 150 km. Durant les premiers mois, le service sera proposé gracieusement puis, début 2020, lorsque le Sigeif aura choisi un opérateur de mobilité, le « plein » sera accessible avec les badges des principaux opérateurs de mobilité, des cartes de crédit ou via un paiement internet. Un « plein » qui coûtera à peine quelques euros...

L'INTEROPÉRABILITÉ POUR CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ

Enfin, le Sigeif veillera à ce que cette borne, comme toutes autres en cours d'installation, garantisse à ses utilisateurs, qu'ils habitent ou non La Celle Saint-Cloud, l'interopérabilité avec d'autres réseaux d'IRVE en France, voire au-delà, pour pouvoir y recharger leur véhicule avec une même solution d'accès (carte d'abonnement, CB...). D'autres bornes sont déjà en cours d'installation. D'ici fin février 2020, les villes membres de l'EPT Grand Paris Seine Ouest (GPSO) disposeront d'au moins une borne, située sur un ancien emplacement Autolib'.

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Le SIGEIF déploie un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques

En juillet 2018, l'arrêt brutal d'Autolib' privait les habitants d'une centaine de communes franciliennes d'un service de mobilité électrique en auto-partage. À l'heure de la lutte contre la pollution et de la réduction de la place de la voiture dans les aires urbaines, il importait de définir une solution alternative pour permettre aux communes de disposer à nouveau d'outils de « mobilité propre ».

Ces dernières années, les épisodes de pollution se multiplient en Île-de-France : Airparif. qui surveille la qualité de l'air, en a recensés douze en 2017, quatorze en 2018, dont deux durant l'été, et déjà neuf à la fin du premier semestre 2019. Avec des conséquences néfastes pour la santé des Franciliens. Par-delà le désengorgement d'un réseau routier saturé, la mobilité «propre» devient ainsi un enjeu vital pour les habitants. Avec la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, la France vise désormais une décarbonation complète des transports d'ici 2050. Au niveau régional. l'Île-de-France prévoit une disparition totale des véhicules au diesel en 2030. Dans les deux cas, c'est un défi car les voitures thermiques représentent encore 95% des ventes de véhicules neufs du marché.

ÉQUIPER LE TERRITOIRE FRANCILIEN D'UN RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE

Devenu un acteur de premier plan dans la mobilité GNV et bio-GNV, le Sigeif entend désormais compléter son réseau d'avitaillement en gaz avec des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Depuis la fin d'Autolib' il y a plus d'un an, il a mené des études approfondies avec ses communes adhérentes, qui l'ont conduit à définir un service « clés en main » pour l'installation, l'entretien et l'exploitation de telles IRVE, assorti d'un schéma d'implantation stratégique cohérent avec l'existant, adapté à toutes les communes et aux besoins des utilisateurs. Bornes de recharge de 3 à 7 kVA, pour des usages associés à du stationnement de longue durée (gares, zones résidentielles...), bornes de recharge allant jusqu'à 22 kVA

(une à deux heures de recharge, proches de commerces ou de zones d'activité tertiaire), et bornes de recharge supérieures ou égales à 50 kVA, à proximité d'axes routiers importants.

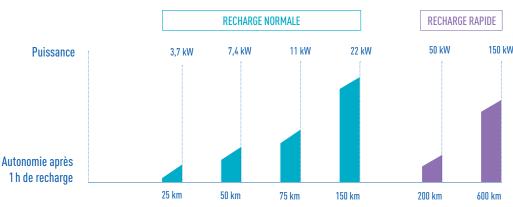
UN DÉPLOIEMENT FINANCÉ À 100 % PAR LE SIGEIF

Il s'agit bien ici «d'amorcer la pompe» de la voiture électrique dont le parc est encore réduit. L'AVERE compte 68 500 véhicules électriques et hybrides rechargeables en Île-de-France. Néanmoins, les ventes s'accélèrent significativement depuis deux ans. Ainsi, la France a enregistré 42 763 immatriculations en 2019, soit une hausse de 38% par rapport à 2018. Par son initiative, le Sigeif contribuera à ce mouvement. En octobre 2019, il y avait 3936 points de recharge accessibles au public dans la région; il devrait y en avoir trois fois plus (12000) en 2022. Avec les communes, le Sigeif pourra aussi rééquilibrer le maillage actuel, près de la moitié des bornes étant aujourd'hui localisées à Paris. Le déploiement sera pris en charge intégralement par le Sigeif, des investissements initiaux jusqu'à l'exploitation et la maintenance. Pour en bénéficier, les collectivités qui le souhaitent doivent transférer la compétence IRVE au Syndicat, par simple délibération de leurs assemblées (conseil municipal, communautaire...). L'initiative suscite déjà un vif intérêt : plus de trente communes ont déjà transféré la compétence au Sigeif, et des discussions sont engagées avec une guarantaine.

seauxÉnergie

DURÉES DE RECHARGE

Autonomie récupérée (en km) par un véhicule électrique en fonction de la puissance (kW) de la borne de recharge.



Source: Solstyce

DOMMAGES AUX OUVRAGES: ÉCHANGES AVEC ENEDIS ET GRDF

Le 10 octobre, le Sigeif a organisé une rencontre entre ses communes adhérentes et les concessionnaires. Enedis et GRDF, afin de présenter le dispositif de prévention des risques « Balises de Sécurité 2018-2024 », les évolutions liées au décret « antiendommagement », ainsi que la mise en œuvre du plan de corps de rue simplifié (PCRS). Une rencontre d'autant plus utile que les dommages portés aux réseaux de distribution de gaz et d'électricité croissent de manière inquiétante. Durant le premier semestre 2019, ils ont respectivement progressé de 19,7% et 14,1%.



Or, la multiplication des chantiers liés à d'importants projets d'aménagement (Grand Paris Express, Jeux olympiques...) entraîne régulièrement le risque de nouveaux dommages, qu'il convient de prévenir. Pour les communes, optimiser la gestion et la sécurité des travaux de voirie est devenu un enjeu majeur... d'autant qu'un tiers des dommages est causé par un donneur d'ordre public.

LE SIGEIF AU CONGRÈS DU GAZ 2019



24 septembre : intervention de Jean-Jacques Guillet à la table ronde consacrée aux mobilités de demain.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

FERME SOLAIRE DE MARCOUSSIS : PACTE D'ACTIONNAIRES ENTRE ENGIE GREEN ET LE SIGEIF



Signature du pacte d'actionnaires par Rosaline Corinthien, présidente d'Engie Green, et Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, en présence de Olivier Thomas, maire de Marcoussis.

Lors du Salon des maires et des collectivités locales, le Sigeif a signé avec Engie Green le pacte d'actionnaires de la société de projet qui portera le développement de la ferme solaire de Marcoussis (Essonne). Aux côtés de Rosaline Corinthien, présidente d'Engie Green, et de Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, Olivier Thomas, maire de Marcoussis, a signé les autorisations de travaux. Plus important projet de ce type en région Île-de-France à ce jour, cette ferme solaire disposera de 57862 panneaux photovoltaïques implantés dans 46 hectares, pour une puissance installée de 20,3 mégawatts crête (MWc). De l'ordre de 26 GWh, sa production annuelle représentera l'équivalent de la consommation moyenne de plus de 10000 personnes.

En février 2019, le dossier avait été lauréat d'un appel d'offres national, organisé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), garantissant ainsi le prix de l'électricité produite pendant 20 ans. Cette ferme solaire accompagnera aussi la réhabilitation d'une friche industrielle, le terrain d'implantation ayant accueilli des remblais lors des travaux de réalisation de la ligne ferroviaire LGV Atlantique. S'y ajoutera un volet pastoral, avec une prairie clôturée qui accueillera un troupeau de 280 moutons. Le financement de la ferme solaire de Marcoussis sera ouvert au printemps 2020 à des investisseurs individuels de l'Essonne et des départements limitrophes. La mise en service est attendue début 2021, pour une durée d'exploitation de quarante ans.



En marge de la signature du pacte d'actionnaires lors du Salon des maires et des collectivités locales, rencontre entre Jean-Jacques Guillet et Isabelle Kocher, directrice générale d'Engie.

ACTUALITÉS DU SIGEIF

LA STATION DE BONNEUIL-SUR-MARNE S'OUVRE À TOUS LES VÉHICULES PROPRES

Inaugurée fin 2016, la station d'avitaillement en gaz naturel de Bonneuilsur-Marne s'étoffe avec de nouveaux services. La Sem Sigeif Mobilités a en effet renouvelé le contrat d'exploitation confié à Endesa, en l'étendant jusqu'en 2038, chargeant à l'opérateur la mission de transformer cette infrastructure en station multi-énergies. En premier lieu, l'offre de gaz véhicule sera renforcée. Compte tenu des résultats commerciaux déjà très satisfaisants, les capacités de distribution en GNV et bio-GNV vont nettement s'accroître, passant de trois à sept distributeurs de carburant, pour un approvisionnement simultané de quatre véhicules, quel que soit leur côté de remplissage. Avec ses quatre pistes de distribution et trois compresseurs gaz, la station permet l'avitaillement de quelque quinze poids lourds par heure. Ensuite, la station s'ouvrira aux entreprises et particuliers utilisant des véhicules électriques, grâce à l'implantation de deux bornes de recharge rapide, de 50 et 150 kW, lesquelles permettent un « plein » électrique en seulement quelques dizaines de minutes. Ces bornes s'intégreront dans le réseau d'Izivia, filiale à 100 % d'EDF. Ainsi devenue multi-énergies (GNV et électricité), la station de Bonneuil-sur-Marne préfigure le réseau que la Sem Sigeif Mobilités déploie en Île-de-France : d'ici 2025, une dizaine de stations seront construites.

PRODUCTION D'ÉNERGIE VERTE



Le 3 décembre, en présence des présidents du Sigeif et du Syctom, visite enrichissante et appréciée de l'unité de méthanisation Bionerval à Etampes, dans la perspective du projet commun méthanisation des biodéchets dans le port de Gennevilliers!



La Sem Sigeif Mobilités poursuit le déploiement de son réseau d'avitaillement pour véhicules roulant au gaz naturel (GNV et bio-GNV). Une quatrième station a été inaugurée dans la ZAC de Wissous, à proximité des autoroutes A6 et A10. Exploitée par Endesa, elle s'adresse à tous les véhicules, notamment les poids lourds.

La quatrième station d'avitaillement en gaz naturel de la Sem Sigeif Mobilités est désormais opérationnelle. Inaugurée le 27 novembre 2019 à Wissous, dans l'Essonne, elle accueille tous les types de véhicules, y compris les plus gros poids lourds et les autocars roulant au GNV et bio-GNV. D'une surface de 4300 m², elle dispose de quatre pistes d'avitaillement et de sept distributeurs de carburant, autorisant le remplissage simultané de plusieurs véhicules, quel que soit le côté de leur réservoir. Protégée par un auvent, elle est ouverte toute l'année 24 heures sur 24 et, comme pour les autres stations de la Sem, dispose des facilités de paiement inhérentes à une station-service classique: cartes bancaires, badges Endesa, cartes DKV. Les conducteurs pourront opter pour un plein de GNV, de bio-GNV (avec garanties d'origine) ou un mix des deux carburants. Un stockage « tampon » de 800 kg de gaz garantit le remplissage rapide des poids lourds, même en cas d'affluence.

UNE STATION AU CŒUR D'UNE IMPOR-TANTE ZONE D'ACTIVITÉS LOGISTIQUES

Cette station a été financée à hauteur de 2 millions d'euros par la Sem Sigeif Mobilités, avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du projet « Olympic Energy ». Elle a été conçue et sera exploitée par Endesa, un groupe qui compte déjà de nombreuses stations GNV privées ou publiques en Europe, dont une dizaine en France.À proximité des autoroutes A6 et A10, principaux points d'entrée du sud de la capitale, cette nouvelle station est située dans la ZAC du Haut de Wissous II, zone d'activité à forte dominante logistique. Elle est donc idéalement implantée pour répondre aux besoins croissants des transporteurs, qui intègrent désormais dans leurs flottes de nombreux véhicules au

gaz, d'abord pour des raisons écologiques, avec une réglementation qui se durcit : les véhicules GNV bénéficient de la vignette CRIT'Air1, laquelle sera exigée pour entrer à Paris dès 2024. Mais les critères de choix sont aussi économiques : le plein de GNV est plus compétitif (de 30 à 40%) que le diesel, lequel est d'ailleurs de plus en plus taxé.



De gauche à droite : Stéphane Beaudet, vice-président de la Région, Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, Richard Trinquier, maire de Wissous, et Gil Najid, directeur d'Endesa France.

LE RÉSEAU GNV DE SIGEIF MOBILITÉS POURSUIT SON DÉPLOIEMENT

Sigeif Mobilités a déjà attribué la construction et l'exploitation de trois stations d'avitaillement à Total (Gennevilliers et Noisyle-Grand) et Endesa (Bonneuil-sur-Marne). En proposant un carburant moins polluant aux poids lourds (réduction de 95% des émissions de particules, de 40 à 65% de celles de NOx et jusqu'à 20% de celles de CO₂), ainsi qu'une alternative « verte » (le bio-GNV) réduisant de 80% les émissions de CO₂, ce réseau, en cours de déploiement, constituera un élément clé de la politique d'amélioration de la qualité de l'air en Île-de-France.



Un plan contre les arnaques à la rénovation énergétique

Face à la multiplication des plaintes, constatées par les associations de consommateurs ainsi que la DGCCRF, le Gouvernement a présenté un plan d'action contre les arnaques à la rénovation énergétique. Une enquête de l'UFC Que choisir avait mis en évidence que les travaux d'artisans titulaires du label « Reconnu garant de l'environnement » affichaient des performances inférieures au diagnostic initial (lorsque celui-ci était réalisé), pour une facture 2,8 fois supérieure aux prix du marché. Bien que le Gouvernement ait souligné que 97 % des travaux se déroulent de manière satisfaisante, il a néanmoins annoncé trois mesures : lutte contre le démarchage téléphonique et par SMS, vantant notamment l'«isolation à 1 euro», renforcement du label RGE et hausse des contrôles de chantier. L'ANAH comme Qualibat ne disposent pas aujourd'hui de suffisamment de données pour exercer ces audits de manière satisfaisante : bien souvent, c'est l'entreprise elle-même qui choisit le chantier à contrôler. Chaque année, plus d'un million de ménages engagent des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Le secteur emploie 218 000 personnes et représente un chiffre d'affaires de 31 milliards d'euros.



Un fichier des mauvais payeurs ?

Les fournisseurs d'électricité durcissent leurs règles face aux impayés, a constaté le médiateur de l'énergie, qui évoque des plaintes croissantes de consommateurs. En outre, durant le premier semestre 2019, les fournisseurs ont fait état de 18 % d'interventions supplémentaires pour impayés, avec une hausse de 30 % des réductions de puissance. Les nouveaux (et petits) entrants arquent de clients passant d'un fournisseur à l'autre, sans jamais régler les factures. Et certains, observant que ces impayés grignotent leurs marges, militent pour un fichier des mauvais payeurs, dont le principe a été validé par la CNIL en 2018... sans effet à ce jour.



La SNCF signe un PPA avec Voltalia

SNCF énergie a signé un Power purchase agreement (PPA contrat d'achat d'énergie de gré à gré) de longue durée (25 ans) avec Voltalia, pour un « prix significativement inférieur au prix de marché » et représentant « 3 à 4% des besoins en électricité de SNCF mobilités ». Cet accord se traduira par la construction de trois centrales photovoltaïques dans le Var et le Gard, d'une puissance cumulée de 146 MW. Après les entreprises privées, ce sont désormais des acteurs publics (RATP, Aéroports de Paris...) qui réfléchissent à la signature de tels contrats. destinés à la fois à sécuriser les prix dans la durée et à « verdir » l'approvisionnement.



La Région Île-de-France investit dans les renouvelables

La Région Île-de-France a dévoilé un nouveau plan d'action (2020-2024) pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Dans ce programme, 46 millions d'euros seront alloués au développement des énergies renouvelables, pour atteindre 6 GW de capacité installée d'ici à 2030 (contre 100 MW fin 2018). Une centaine de lycées devraient ainsi être équipés de panneaux photovoltaïques. S'y ajoutent un soutien à la méthanisation (objectif de 5 TWh/an en 2030) et un appel à manifestation d'intérêt pour faire émerger des solutions hydrogène... En parallèle, 10 millions d'euros seront débloqués chaque année pour éradiquer les passoires thermiques du logement social.



La Métropole du Grand Paris dans la « loi 3D »

Le Grand Paris sera au menu du projet de loi, dit « 3D », de décentralisation, différenciation et déconcentration. attendu à la fin du premier semestre 2020. Outre les questions de gouvernance, le texte se penchera sur le financement et les investissements de la Métropole, avec la question de la cotisation foncière des entreprises aujourd'hui perçue par les intercommunalités et qui doit échoir au Grand Paris à partir de 2021. Le Gouvernement entend aussi lancer une concertation avec les élus et acteurs socio-économiques pour dessiner « des scénarios ouverts et souples ».



À Marseille, un radar anti-pollution

Nouvelle étape dans la lutte contre la pollution, avec un radar mesurant les émissions des pots d'échappement. Le dispositif est préventif. indiquant sur un écran routier à l'automobiliste, lors du passage de son véhicule, le niveau de pollution : « mauvais », « médiocre » ou « acceptable ». Les mesures sont effectuées par un laser dont la technologie Remote sensing detection (RSD) calcule la différence de qualité de l'air après le passage des voitures. « La pollution a un effet de diffraction sur le faisceau. Un ordinateur donne ensuite la composition des gaz et leur taux de microparticules », selon l'association Atmosud, à l'origine de l'opération. À terme, les données de 60000 véhicules seront transmises à la métropole en vue des futures zones à faibles émissions (ZFE) prévues dans quinze grandes agglomérations françaises en 2020.



Rapport annuel: l'AIE peu optimiste

Dans son rapport annuel, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) appelle à des «changements rapides et étendus de l'ensemble des systèmes énergétiques » pour réduire les émissions de CO₂. L'AIE regrette que l'efficacité énergétique progresse trop lentement (1,2%, contre 3% au regard des besoins), déplore l'essor de véhicules polluants (les SUV), au moment où il faudrait développer des mobilités propres et constate que des centrales au charbon installées en Chine ces dernières années sont à l'évidence appelées à durer.



CEE : prolongation de la quatrième période

La quatrième période des certificats d'économies d'énergie (CEE) sera prolongée d'une année, jusque fin 2021, a indiqué le ministère de la Transition écologique et solidaire. Cette prolongation se traduit par un volume supplémentaire de 533 TWh cumac, portant le total à 2133 TWh cumac. Depuis plusieurs années, le Sigeif propose à ses communes membres de mutualiser et valoriser leurs CEE pour financer au mieux leurs actions d'efficacité énergétique.

Réseaux**Énergie**

est édité par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France 64 bis, rue de Monceau. 75008 Paris Tél. 01 44 13 92 44 Fax 01 44 13 92 49 Directeur de la publication : Serge Carbonnelle Réalisation : Sigeif Dépôt légal : 4° trimestre 2019 www.sigeif.fr

Crédits photos :

p. 1-3-4-5 : Patrice Diaz / DR p. 2 : Shutterstock



SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ ET DES ÉNERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE

